

Date de dépôt : 14 octobre 2015

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour une adaptation urgente de** **la longueur des feux piétons au carrefour route de Ferney –** **chemin du Pommier**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le passage piéton qui mène les enfants des écoles La Tour et Pommier à la piscine, au centre de loisirs, au parc du Château, aux salles de cours de musique, voir au-delà vers le village et vice-versa pour les enfants du village devant rejoindre le quartier du Pommier, dure 16 petites secondes (mesures prises 5 fois le 12 mai 2014 à 9h15).

Le temps d'attente varie de 36 secondes à plus d'une minute (suivant à quelle phase la circulation se trouve) ce qui incite nombre d'usagers des TPG à traverser sans attendre le vert. De plus, il est emprunté toute l'année par des classes qui doivent se serrer sur l'îlot central avant de finir la traversée par un second passage très court qui se déclenche pour 50 secondes.

En l'état, ce passage est impraticable par les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les classes, puisqu'il se met à clignoter après 8 secondes.

Les soussignés demandent un allongement conséquent de la durée des feux piétons (permettant de franchir la route sans avoir à tirer les enfants par la main ou à courir), ainsi que l'aménagement d'une onde verte piétonne. Le tram ne venant déclasser cet axe qu'en 2021, il est urgent d'agir maintenant.

*N.B. 156 signatures
Les habitants du Grand-Saconnex
p.a. Madame Sandra Bize
36 rue du Sonnex
1218 Le Grand-Saconnex*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La route de Ferney appartient au réseau primaire et constitue une pénétrante majeure pour le canton. Cet axe accueille aujourd'hui entre 16 000 et 23 000 véhicules par jour selon les tronçons. Le chemin du Pommier est quant à lui emprunté par environ 10 000 véhicules par jour.

La situation actuelle du carrefour route de Ferney / chemin du Pommier est caractérisée par les éléments suivants :

- ce carrefour est traversé par d'importantes charges de trafic, soit entre 2 300 et 3 000 unités véhicules par heure, durant les périodes de pointe du matin et du soir;
- ce carrefour ne bénéficie d'aucune réserve de capacité durant les heures de pointe du matin et du soir. Cette saturation induit d'ailleurs des remontées de files d'attente sur la route de Ferney dans le sens entrée de ville pouvant aller jusqu'à la place de Carantec, et dans une moindre mesure sur le chemin du Pommier. Cette absence de réserve de capacité induit que « donner » plus de temps vert à des usagers implique d'en « prendre » à d'autres;
- l'arrêt TPG « Le Pommier », situé à proximité immédiate de ce carrefour, est desservi par 3 lignes de bus (5, 28 et F), avec une cadence d'environ 10 minutes pour les lignes 5 et F, et d'environ 15 minutes pour la ligne 28. Cela implique que 16 bus par sens et par heure traversent ce carrefour. L'arrêt de bus se fait hors chaussée en entrée de ville et sur la chaussée en sortie de ville (2 voies de circulation). Les transports publics ne disposent d'aucune voie bus aux abords de ce carrefour;

- la demande piétonne est importante sur ce carrefour, avec notamment la présence de nombreux écoliers;
- à l'exception d'une bande cyclable sur le chemin du Pommier, il n'existe aujourd'hui aucun aménagement pour les cycles dans le secteur de ce carrefour;
- ce carrefour fonctionne isolément (il n'est pas coordonné avec les carrefours à feux voisins). L'ordre des mouvements est toujours le même, cependant la durée des temps de vert peut varier en fonction de la demande et de la détection de remontées de files d'attente sur les carrefours à feux voisins. Ce système permet d'éviter un autoblocage du carrefour et de laisser la voie libre aux mouvements transversaux du chemin du Pommier. A noter encore que les mouvements antagonistes à la route de Ferney sont donnés uniquement s'ils sont demandés et que les bus TPG disposent d'une priorité sur les autres modes de transports. Les trois phases de feux principales sont les suivantes :
 1. les mouvements de tout-droit de la route de Ferney, avec les traversées piétonnes du chemin du Pommier données « gratuitement » en parallèle;
 2. les mouvements de tout-droit du chemin du Pommier avec le tourner-à-droite depuis le chemin du Pommier vers la route de Ferney ainsi que la traversée piétonne de la route de Ferney;
 3. les mouvements de tourner-à-gauche depuis le chemin du Pommier vers la route de Ferney.
- le temps de vert pour la traversée piétonne de la route de Ferney, d'une longueur de 16 mètres, varie entre 10 et 13 secondes en fonction de la période de la journée et selon le programme en cours. Ainsi, durant l'heure de pointe du matin, où les charges de trafic sont les plus importantes à écouler sur une seule voie en entrée de ville, la durée de vert fixe du piéton est de 10 secondes et celle du vert clignotant de 5 secondes.

Pour répondre à la demande des pétitionnaires, la direction générale des transports (DGT) a étudié la faisabilité d'augmenter le temps de vert de la traversée piétonne de la route de Ferney ainsi que d'améliorer la coordination des feux piétons pour éviter le « stockage » des piétons sur l'îlot du chemin du Pommier. Il apparaît qu'il est possible d'améliorer la programmation des feux pour les traversées piétonnes selon les principes suivants :

- ajout d'un bouton poussoir sur la traversée piétonne située au droit du tourner-à-droite du chemin du Pommier vers la route de Ferney, afin de détecter les piétons souhaitant traverser la route de Ferney avant qu'ils n'arrivent sur le petit îlot;
- adaptation des temps de vert piétons afin de permettre de traverser la route de Ferney en une fois, sans devoir s'arrêter sur l'îlot du chemin du Pommier;
- prolongation de la durée de vert piétons au-delà du temps de vert normal en appuyant de manière continue sur le bouton-poussoir. Cette action sera notamment utile pour faire traverser une classe entière d'écoliers en toute sécurité.

Cependant, compte tenu de l'état de saturation du carrefour, ces améliorations en faveur des piétons auront pour effet de réduire légèrement la capacité pour les voitures du mouvement de tourner-à-gauche depuis le chemin du Pommier vers la route de Ferney. Il n'est en effet pas souhaitable de réduire la capacité de la route de Ferney à cause du risque de reports de trafic dans les quartiers et des impacts sur la progression des bus TPG que cela pourrait induire.

Cette adaptation pourra être réalisée fin 2015.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP